

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2015****Présidence : M. Philippe Magnenat, Président**

Le Président ouvre la séance avec la présence de 21 conseillers, 6 personnes se sont excusées et 1 conseiller est absent. Les cinq membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 21 avril 2015 est lu. M. Philippe Magnenat, Président, transmet la demande de M. Philippe Guignard, excusé. Il aimerait que l'on rajoute au PV la phrase suivante « Il est étonné par l'égoïsme des opposants ». M. Etienne Roulet nuance « par certains opposants ». M. Yan Lorenzini pense que vu le résultat du vote en avril dernier, il n'est pas utile de changer quelque chose.

La parole n'étant plus demandée le PV du 21 avril 2015 est accepté tel que présenté sans rajout par 17 conseillers, 0 contre et 4 abstention.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Préavis 2015-04 et Rapport de la Commission de Gestion sur les comptes 2014 et le rapport de l'organe de révision

M. D. Perotti demande quels sont les risques non assurés au point 9234 ? M. C. Languetin répond que c'est une provision sur les impôts en cas d'éventuel non-paiement.

Mme V. Dupraz-Rutz demande qu'est-ce que le point AVS non payée ? M. C. Languetin répond qu'une erreur de retenue a été faite sur les vacances et salaires des Municipaux. Suite à un contrôle, l'erreur a été trouvée et rectifiée.

M. B. Martignier lit le rapport.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- D'accepter la perte de l'exercice 2014 de CHF 1'782.21
- D'accepter la gestion de l'exercice 2014
- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et à la Commission de Gestion pour son mandat

2 – Préavis 2015-05 « Arrêté d'imposition 2016-2017 »

M. C. Languetin lit le rapport. Le Bureau informe que c'est la Commission de Gestion qui entre en fonction au 1<sup>er</sup> juillet 2015 qui statuera sur ce préavis. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

4 – Communications de la Municipalité et divers

M. C. Goy informe que le subside alloué par l'Etat pour la réfection de la chaussée est d'un montant de CHF 267'000.00. Le pont vers le Moulin a été refait par la PC.

Le nouveau système pour les déchets est probant car le compte 45 s'équilibre comme le demande la loi et il informe que des voix s'élèvent contre la taxe unique, on verra la suite.

M. Y. Lorenzini demande pourquoi ne pas acheter une broyeuse pour les déchets organiques. M. c. Goy lui répond qu'il y déjà réfléchi mais c'est un gros investissement.

Mme M. Guyon informe que l'entretien des toitures a été effectué sur les toits des bâtiments communaux. Une salle du collège sera refaite cet été en prévision de la création d'une nouvelle classe pour la rentrée 2016. Le stand à la Cantin a été vidé et la paroi extérieure est en très mauvais état.

M. F. Moffrand informe que le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux a été accepté par l'Etat. La moitié des propriétaires concernés par l'assainissement ont eu la visite pour planifier les travaux, l'état d'esprit est bon. Les autres subsides annoncés sont de CHF 160'000.00 des Améliorations Foncières et CHF 114'000.00 de l'ECA. Plus que prévu.

M. Ph. Magnenat demande pourquoi plus que prévu ? M. F. Moffrand répond qu'il y a eu des changements de règlement et que ça a été en notre faveur. Il y a encore une demande de subside auprès du Parrainage suisse pour commune de montagne.

M. G. Reymond informe que c'est M. David Grobéty qui a été nommée Garde-Forêt et qui commencera au Triage des Auges le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Quelques travaux de dallages sur les alpages ont été réalisés ce printemps à Grati, la Mâche et la Busine. Des sanitaires ont été créés à Grati et un devis est en cours pour la mise aux normes pour l'électricité dans ce même chalet.

A la Posogne, plancher et escalier ont été refaits et la fin de la réfection du mur en pierres sèches à la Dent-de-Vaulion sera faite cet été.

M. C. Languetin informe que l'aménagement du 2<sup>ème</sup> étage du nouveau collège à Vallorbe a été accepté.

#### 7 – Élections statutaires

##### *Élection du Président du Conseil communal*

M. Philippe Magnenat informe qu'il est à nouveau candidat. Pas d'autre proposition.

Est élu Président du Conseil communal M. Philippe Magnenat avec 18 voix, 1 voix pour Bernard Martignier, 1 voix pour Philippe Bally et 1 blanc.

##### *Élection du Vice-Président du Conseil communal*

M. Philippe Magnenat présente M. Danilo Perotti qui accepte. Pas d'autre proposition.

Est élu Vice-Président du Conseil communal M. Danilo Perotti avec 17 voix, 2 voix pour Bernard Martignier, 1 voix pour Alexandre Tharin et 1 blanc.

.

##### *Élection des scrutateurs*

M. Philippe Magnenat propose que les suppléants passent scrutateurs, soit Mme Caroline Paccaud et M. David Loup, qui acceptent. Pas d'autre proposition.

Sont élus à l'unanimité, Mme Caroline Paccaud et M. David Loup.

##### *Élection des Vices-Scrutateurs*

M. Bernard Martignier présente M. Olivier Magnenat et M. Yan Lorenzini propose M. Sacha Teutschmann qui acceptent.

Sont élus à l'unanimité, MM. Olivier Magnenat et Sacha Teutschmann.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h00.

Le Président  
P. Magnenat

La Secrétaire  
V. Meyer